

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 2 avril 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Eric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZE, Madame Christine CATARINO, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Mustafa TURK, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Madame Sinem TASDAN, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

**Était absent, ayant donné pouvoir :**

Monsieur Samir TAMINE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
-----------------------	------------------	-----------------------

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric LOBRY

**Date de convocation :** 27 mars 2026 \_ envoi complet du dossier

**OBJET : Désignation des délégués de la commune auprès au du Syndicat Mixte pour la gestion d'une Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)**

**DÉLIBÉRATION N°17 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 L. 5211-7 et L. 5711-1,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Mixte pour la Gestion d'une Fourrière Animale du Val-d'Oise est administré par des délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** que chaque commune membre est représentée par des délégués titulaires et suppléants,

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants pour la Ville au sein de ce syndicat est fixé à un délégué titulaire et un délégué suppléant,

**CONSIDERANT** que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés,

**CONSIDERANT** le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales de mars 2026,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de procéder au vote à main levée des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise,
- **DESIGNE** Monsieur Jimmy ZE, délégué titulaire et Monsieur Pierre KIANI, délégué suppléant.

Publiée le 8 avril 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication